

**UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR**



**Faculté des Lettres et Sciences Humaines  
Département de Sociologie**

*Le rôle des intermédiaires du développement  
dans les nouveaux enjeux de la décentralisation  
au Sénégal : le cas des Comités Villageois de  
Développement (CVD) du Projet d'Organisation et  
de Gestion Villageoise (POGV)*

**Mémoire de DEA en Sociologie  
Présenté par  
Oumou Kaltom SOUGOU**

**Sous la direction de :  
Pr. Boubacar LY  
Mme Laurence BOUTINOT – CIRAD Forêt**



**Année Universitaire 2003- 2004**

Le rôle des intermédiaires du développement dans les nouveaux enjeux de la décentralisation au Sénégal : le cas des Comités Villageois de Développement (CVD) du Projet d'Organisation et de Gestion Villageoise (POGV) de la région de Fatick.

# **DEDICACES**

*Je dédie ce mémoire à El Hadj*

*Mouhamadou Lamine Bara MBACKÉ Falilou*

# REMERCIEMENTS

Aucun travail ne s'accomplit dans la solitude même s'il rend compte d'un cheminement scientifique personnel. Beaucoup de personnes ont apporté leur pierre à l'édifice.

A travers ce mémoire, nous voudrions exprimer nos plus vifs remerciements à toutes ces personnes qui ont rendu possible la publication de ce mémoire :

- *Nous tenons à remercier tout d'abord le professeur Boubacar LY qui a dirigé ce travail. Sa rigueur scientifique, son expérience de terrain, son esprit critique ainsi que ses conseils réguliers ont été d'un apport d'une efficacité impressionnante à la qualité de ce travail.*
- *Ce travail n'aurait pu être réalisé sans le généreux concours financier et matériel de madame Laurence BOUTINOT, sociologue au CIRAD-Forêt qui nous a proposé de faire ce travail. Ses suggestions ont été déterminantes pour l'orientation de ce mémoire qu'elle a suivi depuis sa conception jusqu'à sa finalisation. Je voudrais la remercier ici tout particulièrement.*
- *L'IRD nous a acceptée comme stagiaire dans ses structures de recherche et nous a ainsi apporté un soutien logistique sans lequel l'exploitation des données eut été impossible. Nous voudrions que cet organisme ainsi que nos collègues de l'IRD et plus particulièrement ceux du programme Jachère trouvent nos sincères expressions de gratitude.*
- *Le présent mémoire repose, pour une grande part, sur les résultats et les études menées par le POGV. Nous tenons à remercier ce projet ainsi que toutes les personnes impliquées dans le cadre de ce programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural et particulièrement le personnel du suivi régional de Fatick,*
- *Nous adressons des remerciements tout particuliers aux professeurs Moustapha TAMBA, Malick NDIAYE, Paul DIEDHIOU, Monsieur DIEYE... dont les encouragements et les conseils ont été très précieux pour l'édition de ce mémoire.*
- *Nous remercions très spécialement monsieur Giorgio BLUNDO, directeur de recherches, pour avoir accepté de diriger nos travaux à distance.*

- *Nous tenons à exprimer toute notre gratitude à l'endroit de tous ceux qui nous ont soutenue et encouragée tout au cours de ce travail : Bassirou SOUGOUFARA, Maimouna DIEDHIOU, Etienne FAYE, Waly Coumba Faye, Gabriel LOPI, Julien BANDIAKY, Serigne THIAM, Jean Dominique DURAND, Asou, Loulou et bien d'autres...*
- *Nous tenons à témoigner plus particulièrement notre reconnaissance à l'endroit du personnel de la mairie de Diofior, de la famille Gning à Pikine Icotaf pour leur engagement et leur soutien matériel à la réalisation de cette étude.*
- *Les enquêtes ont pu être réalisées grâce à la coopération et à la grande hospitalité des habitants de Nghuess et de Ndiémou. Que tous les habitants de ces villages acceptent nos vifs remerciements pour leur disponibilité et leur dévouement réel au cours des enquêtes de terrain.*
- *Un dernier remerciement pour une personne dont nous ne voulons pas citer son nom pour des raisons mystiques auxquelles nous africains nous croyons, une personne qui compte énormément dans notre vie et qui nous a toujours redonné de l'énergie lorsque nous venions à en manquer.*

## INTRODUCTION

Le courtier, dans une acception classique, peut se définir comme une personne qui sert d'intermédiaire entre deux configurations sociales, commerciales, culturelles, politiques... et qui tire profit de cette position.

La fonction de courtage ou d'intermédiation - sous toutes ses formes - est devenue une réalité à laquelle tous les pays africains sont confrontés, mais singulièrement dans le domaine administratif. Dans ce domaine, l'implantation du courtage est confortée par le manque de personnel, de contrôle, la corruption, le sous-équipement<sup>1</sup>.

En effet, les Etats d'Afrique noire à l'indépendance se caractérisent pour la plupart d'entre eux par un noyau étatique commun comparable à « *un exercice du pouvoir de type despotique et violent, une relative impuissance des Etats et un recours systématique à des intermédiaires locaux au niveau interne pour assurer leur faible ancrage local* »<sup>2</sup>.

Au Sénégal, que ce soit dans les domaines économique, politique ou social, cette activité d'intermédiation s'exerce, en effet, entre individus ou groupes sociaux inégalement situés dans l'espace social ou administratif<sup>3</sup>.

La fonction des agents intermédiaires a d'abord été envisagée d'un point de vue social et religieux et s'est révélée très formelle dans l'articulation des systèmes de parenté, des relations communautaires et religieuses.

En effet, les rapports entre les détenteurs classiques ou modernes de pouvoir et la société englobée ont suscité des rôles et des fonctions d'intermédiaires pour assurer leur implantation au niveau local.

---

<sup>1</sup> Giorgio Blundo, "Négociier l'Etat au quotidien : agents d'affaires, courtiers et rabatteurs dans les interstices de l'administration sénégalaise", in Lebeau *et al.*, *Etats et acteurs émergents en Afrique*, Paris, Karthala-IFRA, 2003, pp. 153-173.

<sup>2</sup> Bierschenk *et al.*, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projet*, Paris, APAD-Karthala, 2000, p. 9.

<sup>3</sup> Giorgio Blundo, *op. cit.*

Mais l'histoire des fonctions d'intermédiaires ne se réduit pas seulement à un simple traditionalisme de la société sénégalaise. Elles ont pu également se développer dans le cadre de l'établissement de l'Etat colonial et des processus des indépendances. En effet, avec la colonisation, elles se sont renforcées en s'étendant aux domaines politiques et économiques pour les besoins d'intermédiation entre autorités coloniales, chefferies coutumières et populations locales<sup>4</sup>.

Ces intermédiaires ont joué un rôle bien au-delà de la courroie de transmission. En fait, ils occupent une position stratégique d'« *interface* » et bénéficient ainsi d'une marge de manœuvre qui leur permet de contrôler des zones d'incertitude de part et d'autre des deux sociétés qu'ils représentent. Ce champ d'action qu'ils peuvent mettre à leur profit pouvait également se lire à l'époque coloniale où ils « *ont largement détourné et amplifié la fonction prescrite par le dispositif colonial et contribué à orienter les politiques et les pratiques coloniales dans le sens de leurs intérêts ou en fonction de leur propre système de représentation du politique* »<sup>5</sup>.

Compte tenu de la période écoulée et des changements importants effectués dans les politiques économiques et dans le contexte du processus de démocratisation, il est clair que l'activité d'intermédiaire a évolué de manière significative depuis l'époque coloniale.

Dans les années post indépendance, les nécessités liées aux politiques d'aide au développement et le désengagement de l'État de la gestion directe de certaines compétences au niveau local vont créer de surcroît des organisations et des agents intermédiaires qui vont revêtir d'autres formes d'expression qui dépassent le rôle de la courroie de transmission. En s'effectuant hors du circuit étatique, la nouvelle configuration du dispositif développementaliste met directement en contact donateurs et bénéficiaires. Ce faisant, elle offre à ces derniers des opportunités de captage des ressources de la coopération décentralisée qui leur facilite ainsi l'action de courtage. La captation d'une certaine « *rente au développement* » a en cela des implications sociologiques dans la mesure où elle encourage « *la mobilisation de*

---

<sup>4</sup> Amadou Hampaté Bâ, *L'étrange destin de Wangrin*, Paris, 10/18, 1992.

<sup>5</sup> *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projet*, op. cit. p. 6.

*réseaux clientélistes qui constituent l'ossature tant des relations sociales internes à la classe bureaucratique que des rapports entre la bureaucratie et les populations »<sup>6</sup>.*

En faussant le jeu de la coopération internationale et des institutions financières à partir desquelles ils se sont immergés, ces courtiers ont fait également sentir leurs effets dans la compétition plus large du pouvoir<sup>7</sup>.

Bien que permettant l'insertion directe des personnes privées dans la gestion des affaires publiques, le courtage en développement a pu être également porteur d'exclusion sociale et de fragmentation du pouvoir constituant ainsi une autre dimension des problèmes dans le champ politique local et national.

Ces intermédiaires en développement qui émergent dans le jeu complexe préexistant entre les modes locaux de gouvernance, les nouvelles modalités de l'aide décentralisée et les populations cibles disposent d'une certaine autonomie dans l'arène politique villageoise et des capacités de négociation inédites qui concourent à la perte de légitimité de l'Etat au niveau local.

Mais d'un autre côté, ces intermédiaires (comités villageois, associations villageoises, de jeunes, de femmes, de ressortissants...) entre différents acteurs institutionnels locaux peuvent être considérés comme des moyens de limiter les risques d'exclusion et de favoriser l'insertion des personnes dans les efforts de régulation de la gouvernance locale.

Ils sont une construction sociale qui doit autant aux mouvements associatifs et aux initiatives individuelles ou collectives qu'à l'impulsion de la décentralisation.

Mais pour éviter toute équivoque, disons que nous entendons par intermédiaires du développement les Comités Villageois de Développement (CVD) "censés représenter" les populations auprès des projets de développement. Ces CVD jouent le rôle d'interface entre les populations et les différents partenaires extérieurs. Nouvelle approche dynamique du développement communautaire, mettant en relation l'ensemble des acteurs locaux, ils apparaissent comme un moyen de responsabiliser les populations, de renforcer leur synergie et de faciliter la recherche

---

<sup>6</sup> *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projet*, op. cit. p. 7.

<sup>7</sup> Cf. Bako-Arifari, N. & Laurent, J.-P. Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au Sud du Sahara, 1998, bulletin de l'APAD, n°15. Cf. aussi Bierschenk, T. & Le Meur, P.-Y. Le développement négocié : courtiers, savoirs, technologies, 1996, bulletin de l'APAD, n°12.

de partenaires pour la coordination, la concertation et la programmation des plans de développement villageois. Ils renforcent si besoin est, la pertinence de l'option politique du Sénégal en matière de décentralisation.

En effet, depuis 1972, le processus de décentralisation au Sénégal a fait l'objet de réflexions en sciences sociales, tant sur le plan théorique que politique<sup>8</sup>.

Au point de rencontre de ces études antérieures, ce mémoire tente de faire un diagnostic sur un pan de la réflexion sur ces « *portiers* » qui ont servi de modèle d'insertion à certains intellectuels, chefs ou notables villageois ou encore d'autres personnalités en échec en milieu urbain à participer à une vaste quête de projets pour leurs villages d'origine<sup>9</sup>.

Il fait reposer son propos sur l'analyse des rapports politiques de pouvoir et du problème de la répartition des autorités et de leur légitimité entre les structures intermédiaires, les élus locaux et les chefs coutumiers.

Il s'attache également à comprendre quelle société civile est en train de se forger et quelle relation entretient-elle avec les services de l'État ou bien encore si cette dynamique socioprofessionnelle locale donnant lieu à une recomposition structurelle des relations entre l'État et la société civile est porteuse de signes de plus de démocratie dans le système de décentralisation du Sénégal.

Nous avons choisi de traiter ce mémoire en trois temps.

Dans un premier temps, nous parlerons des questions de recherche et de la méthodologie. Dans un deuxième temps, nous évoquerons la portée historique du phénomène d'intermédiation et les dynamiques à l'œuvre dans la formation du CDV.

Pour terminer, cette analyse donnera lieu à un compte rendu des opportunités et des contraintes de l'activité d'intermédiation qui s'offrent à la politique de décentralisation afin de rendre plus lisible les enjeux de ces nouvelles organisations émergentes dans le processus de décentralisation de la région de Fatick notamment.

---

<sup>8</sup> *Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au Sud du Sahara*, op. cit.

<sup>9</sup> Voir *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projet*, op. cit. Voir aussi *Le développement négocié : courtiers, savoirs, technologies*, op. cit.

**PREMIERE PARTIE :**  
**CADRE GENERAL ET METHODOLOGIQUE**

## 1.1- PROBLEMATIQUE

La période coloniale est le plus souvent convoquée pour marquer le caractère ancien de cette fonction d'intermédiaire. En effet, le rapport entre autorités locales et populations indigènes s'établissait par l'intermédiaire d'individus ou groupes d'individus qui jouaient ainsi le rôle d'interprètes<sup>10</sup>.

Dans les sociétés africaines, les politiques d'ajustements structurels des années 80 associées à la libéralisation économique et au processus de démocratisation politique des années 1990 ont accéléré le développement d'organisations intermédiaires qui prennent le relais d'États fragiles et d'une incapacité fiscale d'assumer le développement surtout en milieu rural.

De nos jours, ce concept de courtage ou d'intermédiation a évolué considérablement dans la pensée sociale, politique et économique des pays en développement comme le Sénégal<sup>11</sup>.

La fonction de courtage est un phénomène complexe et multidimensionnel. Envisager une étude sur le rapport qu'il entretient avec le processus de décentralisation suppose de bien comprendre ses caractéristiques afin de discerner les manifestations de ses causes profondes.

Pour que notre compréhension du phénomène soit possible, il faut nous plonger dans la conjoncture qui a été celle de la décentralisation. Celle-ci ouvre en même temps sur un autre domaine : celui où on assiste à la multiplication des acteurs associatifs et des ONG<sup>12</sup>.

Le principe de la décentralisation était de rapprocher les populations de l'administration afin qu'elles puissent participer à la gestion de leurs propres affaires.

Le transfert de compétences a touché neuf domaines dont celui de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Ce domaine est considéré comme un enjeu, un domaine où il y a beaucoup à gagner, à prendre, par conséquent, où l'action extérieure n'emprunte plus le canal étatique. Cette opération représente un

---

<sup>10</sup> *L'étrange destin de Wangrin*, op. cit.

<sup>11</sup> *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projet*, op. cit.

<sup>12</sup> Michèle Leclerc-olive, "Les nouvelles collectivités territoriales entre aide internationale et pouvoirs locaux. Légitimité instrumentale ou légitimité politique ? In Lebeau *et al.*, *Etats et acteurs émergents en Afrique*, Paris, Karthala-IFRA, 2003, pp. 295-315.

montage qui implique différents partenaires dont les intérêts et les positions de pouvoir divergent. D'un côté, il y a l'Etat et son administration qui constituent un organe de contrôle de cette aide. De l'autre, on retrouve les projets et programmes de développement et les bénéficiaires dont les relations de coopération s'effectuent désormais en marge de l'institution centrale. Cette configuration de l'aide au développement a incité le Sénégal à opter pour une politique publique environnementale.

Pour une meilleure gestion des ressources naturelles dans un contexte de développement local et dans une situation unanimement partagée par les bailleurs de fonds, l'Etat a ainsi défini une politique fondée sur le développement participatif.

Dans le sens de cette volonté de faciliter la participation des populations aux processus de décision, l'activité de proximité des comités villageois de développement peut marquer l'émergence d'une citoyenneté locale qui implique davantage l'acteur dans l'orientation politique, économique, sociale...de l'espace rural.

La décentralisation, entamée depuis la création des quatre communes (Dakar, Rufisque, Gorée et Saint Louis) du Sénégal et poursuivie après son accession à la souveraineté nationale, a connu sa toute dernière modification en 1996 avec l'érection des collectivités locales de la République<sup>13</sup>.

Elle constitue une forme de démocratie en faveur de laquelle l'Etat sénégalais a opté pour un certain transfert du pouvoir central aux différentes collectivités locales et pour une gestion autochtone des affaires publiques. Ce retrait politique et économique de l'État dans l'aménagement rural, champ de compétence des communautés rurales, a offert la possibilité aux collectivités locales de créer des partenariats pour la programmation des investissements les concernant.

---

<sup>13</sup> *Les Cahiers de l'Alternance*, n°5, Avril 2002. "Elections locales : questions et réponses, Dakar, FRA-CESTI.

La multiplicité des partenaires vient de la difficulté de se développer avec les seuls moyens dont elles disposent. Elles « *sont d'autant plus fragiles que leur souveraineté et leur existence même dépendent plus de la coopération internationale et des institutions financières que de leurs capacités fiscales propres* »<sup>14</sup>.

Mais ce jeu de partenariat, pour nécessaire qu'il soit dans la mobilisation des moyens extérieurs, crée de nouveaux espaces de négociation ou d'action qui font jaillir des organisations intermédiaires comme les comités villageois liés à tel ou tel projet de développement<sup>15</sup>.

C'est dans ce contexte que sont apparues, principalement dans le bassin arachidier, de nombreuses formes d'organisations en milieu rural appelées quelque fois "Comités Villageois de Développement" (CVD). Ces comités sont supposés représenter les populations auprès des projets comme le POGV (Projet d'Organisation et de Gestion Villageoise), projet sur lequel nous avons choisi de porter notre étude.

Le POGV est un projet de développement dont l'objectif global est de susciter au sein des villages des dynamiques de développement par le renforcement des capacités locales en matière de gestion des ressources naturelles notamment.

Si nous considérons l'intermédiaire comme individu, le problème de la légitimité (charismatique, traditionnelle et légale-rationnelle) des personnes leaders se posent d'emblée. Dans ce cas, l'étude biographique s'impose pour déterminer leur trajectoire sociale, politique... et définir leur groupe social d'appartenance.

En revanche, si nous prenons l'intermédiaire en tant que groupe, l'étude du CVD évaluera le rôle de ce dernier entre la chefferie traditionnelle et le conseil rural.

En effet, certains projets comme le POGV et beaucoup d'autres projets de développement ont connu une période intermédiaire entre la première et la deuxième tranche de leur financement.

---

<sup>14</sup> *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projet*, op. cit. p. 9.

<sup>15</sup> *Etats et acteurs émergents en Afrique*, op. cit.

Il est alors apparu, lors de cet épisode charnière qui peut durer un ou deux ans, que les CVD mis en place par les projets dans la première phase, se sont quelque peu transformés pour se reconstituer dans la deuxième phase sous une autre forme ou avec d'autres acteurs locaux.

Cette période de latence et l'exemple des villages qui ont connu plusieurs projets de développement successifs et qui ont fait émerger à chaque fois de nouveaux "intermédiaires" entre eux et les populations nous permet de saisir les dynamiques à l'œuvre dans le choix des représentants des villageois dans les instances locales (comités villageois) pour le développement.

La constitution des comités villageois de développement, impulsés par les opérateurs extérieurs et leur recomposition ultérieure réalisée à la faveur d'un désengagement provisoire du projet, sont des étapes singulières de la mise en œuvre d'une opération de développement qui peuvent nous éclairer sur les mécanismes exogènes et endogènes du choix des représentants intermédiaires du développement et de rendre compte d'un certain nombre de situations caractéristiques des conditions surtout politico-socio-économiques du milieu permettant ainsi de mieux comprendre les circonstances particulières d'apparition de ces nouvelles structures ainsi que les stratégies qui animent leurs représentants.

Ces structures intermédiaires du développement occupent une place déterminante leur permettant d'orienter, le plus souvent en leur faveur, l'organisation et la définition au niveau local tout au moins (peut être à une autre échelle pour certaines) des politiques de développement. Elles disposent d'une certaine faculté dans l'espace villageois qui peut mettre à l'épreuve la légitimité des pouvoirs locaux.

En effet, elles bousculent les hiérarchies institutionnelles et modifient les identités politiques locales qui peuvent s'en trouver alors fortement fragilisées.

C'est par ce biais d'interaction entre différents acteurs, différents pouvoirs et différentes légitimités et par celui de la situation de latence du POGV (période qui a vu se démobiliser les CVD établis par le POGV dans la première phase pour se reconstituer dans la deuxième phase) qui posent problème au point de mériter l'étude.

Ainsi, l'on posera les questions de savoir les dynamiques à l'œuvre dans la constitution des CVD et l'impact du processus d'émergence de ceux-ci sur la décentralisation de la région de Fatick notamment.

A partir des éléments accumulés dans la bibliographie et des travaux précédents effectués dans le cadre du Projet Jachère en 2003, les questions de départ auxquelles ce mémoire cherche à répondre peuvent alors être formulées en plusieurs questions de recherche :

- Qui sont ces intermédiaires ? Sur quel support social, économique, politique, confessionnel...ces groupes ont-ils été constitués ? Qui les définit comme intermédiaires ? Que gagnent-ils à être intermédiaires ?
- Sont-ils représentatifs de la population, du projet ? Quels sont les liens identitaires, communautaires, citoyens qu'ils mobilisent pour représenter les populations villageoises auprès des projets de développement ?
- Quelles relations les « *leaders paysans* » entretiennent-ils avec le pouvoir politique ? Les élus locaux ? Les chefs coutumiers ?
- Dans une perspective de compétition de légitimité et de promotion de l'entreprise privée, quel rôle peuvent jouer les médiateurs dans le processus de décentralisation ?
- Le processus de décentralisation est-il renforcé ou brouillé par ces nouveaux groupes ?
- En quoi cette dynamique de recomposition sociopolitique participe-t-elle à la définition du concept de citoyenneté ou de représentation démocratique ?

On ne saurait, bien évidemment, prétendre proposer des réponses objectives à ces questions sans une recherche effective conduite sur le terrain.

Pour éviter de nous répéter à tout moment nous avons choisi d'utiliser les concepts "médiateur", "intermédiaire" et "courtier" dans un sens unique même s'ils sont employés différemment ailleurs.

## 1.2- OBJECTIFS

La décentralisation notamment de la gestion des ressources naturelles a constitué, parmi d'autres, un moyen d'impulsion du courtage en développement.

Le retrait politique et économique de l'Etat et la décentralisation de l'aide internationale ont conduit à la multiplication d'acteurs et d'organisations intermédiaires dans l'espace villageois<sup>16</sup>.

La question des comités villageois de développement se positionnant comme l'« *interface* » entre les populations, les projets de développement et les élus locaux, nous amène à repenser cet ordre social, politique et économique construit à partir d'une trame complexe d'interaction entre les opérateurs du développement (projets, programmes, ONG...), les élus locaux, les populations et les chefs coutumiers.

En effet, si le problème demeure dans la répartition des autorités et de leur légitimité entre les élus locaux et les chefs coutumiers dans l'espace villageois, il reste que les structures intermédiaires ont gagné un espace et un pouvoir accru pour redéfinir le rôle et les fonctions assignés à l'instance locale décentralisée.

En fonction de cela et des changements socio-économiques résultant, entre autres, de l'intégration des communautés locales dans une économie de marché marquée par des politiques de désétatisation et de démocratisation politique, notre objectif est de nous replacer, au-delà d'une typologie des intermédiaires, dans un contexte socio-économique (qui ajuste les caractéristiques régulières des différents intermédiaires dans une situation de crise économique, de floraison des CDV, de chômage, de déperdition scolaire ou urbaine...) et politique (reconversion de leur prestige social et même économique en statut politique).

De ce fait, une telle recherche devra aussi pouvoir étudier un certain nombre de questions que nous nous sommes posée pour comprendre et évaluer l'impact des intermédiaires de développement sur la décentralisation.

---

<sup>16</sup> *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projet*, op. cit.

Les objectifs visés par cette étude sont les suivants :

- Voir si les membres du CVD sont impliqués à la fois dans plusieurs réseaux (sociaux, politiques, économiques...).
- Identifier également comment les CVD ont contribué à créer un « *lieu de synergie* » et de négociation entre les différentes composantes de la population.
- Délimiter le rôle des CVD dans l'implication des populations dans la gestion de leur terroir.

### **1.3- HYPOTHESES**

A la suite des recherches documentaires et des investigations de terrain, nos hypothèses de recherche peuvent ainsi s'articuler :

- ✓ La période de latence (période qui, entre la première et la deuxième tranche du financement du POGV, a vu se transformer les comités représentatifs qu'ils avaient mis en place) fait émerger à chaque fois de nouveaux acteurs. Ces intermédiaires en développement ont une position stratégique et leurs prises de position ont des significations multiples, simultanément économique, politique, médiatique et sociale.
- ✓ Les comités villageois de développement sont devenus un "espace métisse" (parce que les femmes et les cadets y prennent des rôles) et constituent une sphère où l'on assiste aujourd'hui à l'émergence d'une nouvelle forme de citoyenneté élaborée par le bas à partir d'initiatives locales. Dans ce cas, le jaillissement des structures intermédiaires émane d'une "société civile" se dressant face au système de "gouvernementalité" locale<sup>17</sup>.
- ✓ La légitimité des élus locaux peut être menacée par l'introduction de ces nouveaux groupes qui assument, avec l'aide du POGV (projet financé par l'Etat, mais avec le concours fréquent de financements extérieurs), la plupart des missions (équipements réalisés dans le village) qui étaient assignées à l'instance administrative et juridique locale. Cette défaillance de compétences,

la configuration spatiale de certains chefs-lieux de communautés rurales, le caractère "discontinu de l'Etat africain" en général... concourent à considérer ces groupes, au-delà d'un simple comité, comme une institution légitime en matière de développement local<sup>18</sup>.

#### 1.4- REVUE DE LA LITTERATURE

Parmi toutes les contributions consacrées au courtage en développement, celle de Bierschenk *et al.*, (2000) nous semble la plus pertinente. Ces auteurs montrent avec intelligibilité le rôle actif du courtier qu'il peut mettre à profit. L'analyse historique de cette étude sur le courtage en développement prend appui sur cet ouvrage qui nous fournit une bonne illustration des différentes approches qui se sont intéressées sur les questions d'intermédiaire.

La richesse de la contribution de l'anthropologie politique aux recherches sur le courtage en développement est très remarquable. La première, et déjà la plus ancienne, est essentiellement l'œuvre des anglophones qui continuèrent les enseignements essentiels de l'anthropologie sociale britannique jusque dans les années 60<sup>19</sup>.

Entre temps, des chercheurs africanistes britanniques se sont intéressés au phénomène de courtage et en ont fait l'objet de leur réflexion depuis la fin des années 30. Mais ce n'est qu'à partir des années 70 que vont apparaître les premières analyses sur le « *courtage en développement* ».

L'inventaire de l'ouvrage nous conduit à retenir deux principales perspectives qui mettent généralement l'accent sur le rôle d'intermédiaire du courtier.

Dans certaines écoles comme celle de Manchester (Gluckman, Mitchell, Turner...), la description structuro-fonctionnaliste du "courtier politique" allait donc se transformer pour être désormais replacée dans un contexte de colonisation avec la position « *intercalaire* » du chef de village dans l'article de Gluckman, Mitchell et Barnes (1949) sur « *le chef de village en Afrique centrale britannique* ». Mais la

---

<sup>17</sup> Michèle Leclerc-Olive, "Espaces « métissés » et légitimité de l'Etat : l'expérience malienne", in GEMDEV, *Les avatars de l'Etat en Afrique*, Paris, Karthala, 1997, pp. 177-192. Voir aussi *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projet*, op. cit.

<sup>18</sup> "Les nouvelles collectivités territoriales entre aide internationale et pouvoirs locaux. Légitimité instrumentale ou légitimité politique ? In *Etats et acteurs émergents en Afrique*, op. cit.

vision de l'ambiguïté du chef qu'ils amorcent est formulée en terme de « *dilemme* » et donc d'une façon passive.

La seconde perspective (Mair, 1968 ; Kuper, 1970 ; Boissevain, 1974 ; Cohen et Comaroff, 1976 ; Gonzales, 1972 cités dans Bierschenk *et al.*, (2000) est globalement d'inspiration plus étendue des configurations de pouvoir. Elle met l'accent sur la position du chef de village qu'il peut mettre à profit de façon plus active dans un rôle intermédiaire. Ces auteurs se démarquent par l'intérêt et l'indulgence qu'ils portent au maître mot qui les caractérise, le concept de « *marge de manœuvre* ». Ils sont amenés à porter une attention particulière au chef de village pris dans une compétition plus large du pouvoir où apparaissent de nouveaux intermédiaires issus des professions « *modernes* » (commis, techniciens, instituteurs...) ainsi que des nouvelles figures et nouveaux leaders africains d'après les indépendances<sup>20</sup>.

D'une manière générale, ces deux approches ont contribué à baliser la voie aux sciences sociales sur le thème de « *courtiers en développement* ».

Cependant, au fil des années, apparaissent certains problèmes qui prêtent à débat et que l'anthropologie politique, à elle seule, ne saurait servir comme modèle d'analyse.

Mais il n'en reste pas moins que ce courant de pensée, précurseur en la matière, a une vertu pédagogique incontestable qu'on peut toujours mettre à profit dans l'approche du courtage en développement.

### **1.5- MODELE THEORIQUE ET DEFINITION DES CONCEPTS**

Avec la « *coopération décentralisée* », l'heure est d'autant mieux choisie pour une mise en avant des sciences sociales sur ce thème qui s'inscrit dans une problématique plus large qui est celle du développement ou du changement social, nouveau moment de la théorie de la socio-anthropologie du développement<sup>21</sup>. Celle-ci s'inscrit sur « *l'analyse des interactions entre acteurs sociaux relevant de cultures ou sous-cultures différentes. Elle procède à l'inventaire des contraintes respectives*

---

<sup>19</sup> Pour une analyse plus détaillée des différentes approches sur ce thème voir *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projet*, op. cit.

<sup>20</sup> *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projet*, op. cit.

<sup>21</sup> Jean Pierre Olivier de Sardan, *Anthropologie et Développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, APAD-Karthala, 1995.

*auxquelles les uns et les autres sont soumis, et au décryptage des stratégies que les acteurs déploient à l'intérieur de leurs marges de manœuvre »<sup>22</sup>.*

Dans cette étude, nous avons retenu la tendance animée par Olivier de Sardan (1995) qui propose une référence théorique et une démarche méthodologique élaborée pour analyser et évaluer la fonction de courtage à la lumière des évolutions récentes du projet de décentralisation.

Cet auteur a construit, à partir de cet objet, un objet nouveau qui relève à la fois de l'anthropologie politique du changement social et du développement.

Son orientation se présente apparemment comme la plus cohérente en proposant des concepts d'analyse des intermédiaires qu'il ramène dans un contexte de développement « *dans lequel la mobilisation des ressources politiques interfèrent avec les stratégies de captation de l'aide extérieure-selon la nouvelle donne du dispositif contemporain de développement »<sup>23</sup>.*

Elle induit également une assimilation de l'intermédiation comme un phénomène de « *courtage* » dans la mesure où l'aide transite désormais pour beaucoup par des intermédiaires « *qui ne se confondent pas avec les appareils administratifs et politiques classiques, et par des circuits d'aide non gouvernementale »<sup>24</sup>.*

Pour cela, deux expressions demandent à être bien définies du point de vue de la spécialisation de cette étude.

Parler d'"intermédiaires" et de "décentralisation" peut toujours renvoyer à différents niveaux. Il est donc indispensable de préciser à quoi ces expressions se rapportent pour savoir quel est l'objet d'étude.

En effet, l'expression de « *courtage en développement* » est si fréquemment utilisée qu'une définition de cette notion gagnerait du sens à être mise dans un contexte qui est celui du groupe, du réseau, des « *structures dites « collectives » (coopératives, groupements paysans, associations villageoises de développement) constituent un*

---

<sup>22</sup> *Anthropologie et Développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, op. cit. p. 6.

<sup>23</sup> *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projet*, op. cit. p. 15.

<sup>24</sup> *Ibid.* p. 11.

*des lieux d'émergence de ces leaders paysans (et affrontements éventuels avec les notables locaux) »<sup>25</sup>.*

Dans nos travaux, nous nous efforçons de proposer une détermination des intermédiaires du développement dans la perspective qualifiée par Olivier de Sardan (1995) et Bierschenk *et al.*, (2000) de « *courtiers locaux du développement* » à savoir « *les acteurs sociaux implantés dans une arène locale qui servent d'intermédiaires pour drainer (vers l'espace social correspondant à cette arène) des ressources extérieures relevant de ce qu'on appelle communément « l'aide au développement »*<sup>26</sup>.

L'exercice est plus difficile encore avec le terme de décentralisation.

Etienne Le Roy in GEMDEV (1997) définit la décentralisation par « *les politiques de redistribution des compétences administratives de l'Etat post-colonial au profit d'instance ou de pouvoirs locaux* »<sup>27</sup>. Autrement dit, elle se présente comme étant un système d'organisation des structures administratives de l'Etat qui accorde des pouvoirs de décision et de gestion à des organes autonomes régionaux ou locaux (collectivités locales). Elle est donc liée à la recherche de légitimation de l'Etat au niveau local et à la revendication d'une démocratie de proximité.

Dès lors, la spécificité de cette recherche fait apparaître une différence d'approche sur les intermédiaires du développement. Pour notre étude, le CVD constitue le cadrage typologique pour caractériser ces « *leaders paysans* » qui « *ne sont pas seulement des porteurs de rôles ni de simples exécutants de normes, mais qu'ils sont en mesure de se ménager des marges de manœuvre dans les interstices des systèmes et des structures dans des contextes où les normes ne sont pas homogènes, voire sont contradictoires* »<sup>28</sup>.

Très souvent, beaucoup de travaux dans ce domaine se consacrent presque exclusivement aux problématiques des parcours, de la biographie et de la fonction de courtage.

---

<sup>25</sup> *Anthropologie et Développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, op. cit. p.163.

<sup>26</sup> *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projet*, op. cit. p. 7.

<sup>27</sup> Etienne Le Roy, "Gouvernance et décentralisation ou le dilemme de la légitimité dans la réforme de l'Etat africain de la fin du XXème siècle", p.153, in GEMDEV, *Les avatars de l'Etat en Afrique*, Paris, Karthala, pp. 153-160.

<sup>28</sup> *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projet*, op. cit. p. 14.

Pour notre part, nous avons choisi de considérer cette perspective de recherche tout en abordant la question de la fonction de courtage à la lumière du projet décentralisateur.

### **1.6- ECHANTILLONNAGE**

Dans un premier temps, nous sommes amenée à situer le cadre d'étude dans le bassin arachidier. En effet, le POGV est un projet de développement agroforestier qui intervient dans le bassin arachidier notamment dans les régions de Fatick, Kaolack et Thiès depuis la moitié des années 90. C'est ainsi que nous avons choisi la région de Fatick dont le processus de décentralisation fait partie des plus récents du pays. En effet, la région de Fatick est une région très enclavée où certaines zones de la région comme Gossas, Sokone et Foundiougne ont leur pôle économique voire social tourné vers les régions de Diourbel et de Kaolack. Cette situation constitue un frein qui peut se répercuter sur les procédures administratives et les stratégies de sortie de crise.

Dans un deuxième temps, le choix des villages, établi avec l'appui des agents du POGV, s'est fait sur la base d'un certain nombre de critères tels qu'énoncés ci-après.

D'abord, en raison de la limitation de temps, il fallait établir des critères qui concourent à restreindre le champ d'étude.

Pour cela, nous avons retenu les villages dont les CVD ont subi des changements.

C'est ainsi que tous les villages répondant au critère ci-dessus ont été identifiés.

Mais à ce niveau encore l'échantillon sélectionné était trop vaste et trop complexe pour être appréhendé dans le cadre d'une étude en DEA.

La nécessité d'un deuxième niveau de sondage pour limiter davantage le champ d'étude s'est imposée cependant. C'est en ce moment que nous avons posé un second critère qui consistait à choisir, dans les villages sélectionnés sur la base du premier critère, ceux qui ont connu des changements du bureau entier.

C'est ainsi que le choix s'est porté uniquement sur le village de Nghuess qui était le seul à remplir ce critère.

Cette échelle spatiale, parue à première vue petite pour un travail de cette envergure, nous a poussée à rajouter le village de Ndiémou, situé à 1 Km du village

de Nghuess et dont le président du CVD a dû démissionner pour des raisons d'indisponibilité.

Le terrain en question est donc constitué par les villages de Nghuess et de Ndiémou compris dans la communauté rurale de Niakhar, dans l'arrondissement du même nom, dans le département de Fatick.

C'est au sein des CVD de ces villages que les biographies des membres dynamiques sont effectuées.

La collecte des données s'est déroulée entre le 20 juillet et le 15 août.

### **1.7- METHODES ET TECHNIQUES**

Répondre à ces différentes questions nécessite la mise en place d'un système de collecte et d'analyse des données permettant de comprendre, de caractériser et de situer les comités villageois de développement dans le processus de décentralisation. Pour ce faire, ce mémoire présente une démarche qui privilégie particulièrement la méthode qualitative.

Comme technique d'investigation, cette recherche nécessite le recours à l'instrument biographique, à des entretiens, des observations participantes.

Les entretiens ont été conduits à l'aide d'une grille d'entrevue pour étudier le mode d'institution du bureau, sa composition, son fonctionnement... et certains entretiens étaient spécialement dirigés vers des personnes dynamiques dont les histoires de vie nous dévoilent plus sur leur profil et leurs itinéraires.

Indépendamment de ce que nous avons récolté des histoires de vie, nous sommes amenée également à compléter, à travers des entretiens, nos informations auprès de personnes privilégiées comme les élus locaux, les chefs de village et d'autres personnes comme les animateurs villageois susceptibles de nous en fournir davantage.

## 1.8- PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE

La région administrative de Fatick est née en 1984 plus précisément le 22 février par la loi 84-22 de la partition de la région du Sine Saloum dont elle était une composante.

Située au centre-ouest du pays, elle est frontalière à quatre régions administratives.

Elle est limitée à l'ouest par la région de Thiès et l'Océan Atlantique, à l'Est par la région de Kaolack, au Nord par les régions de Diourbel et de Louga et au Sud par la république de la Gambie.

La région de Fatick couvre une superficie de 7935 km<sup>2</sup> soit 4,4% du territoire national. Elle est composée de trois départements (Fatick, Foudiougne et Gossas) et de 10 arrondissements.

Au milieu des années 90, la loi 96-06 portant régionalisation procède à un nouveau découpage de Fatick en quarante et une (41) collectivités locales dont la région, sept (07) communes et trente trois (33) communautés rurales.

Sur la base du dernier recensement de la population de 1988, la population de la région de Fatick est estimée en 2000 à 628968 habitants soit 7% de la population nationale.

Les bases du développement économique de la région de Fatick reposent essentiellement sur le secteur primaire. Au moins 90% de la population exercent ou vivent des activités agro-sylvo-pastorales et de pêche et habitent en milieu rural.

Fatick occupe ainsi la troisième (3<sup>ème</sup>) place pour la production nationale d'arachide, d'huilerie et de bouche, la cinquième (5<sup>ème</sup>) pour ce qui est de la production de céréales. Son potentiel halieutique offre des possibilités de capture de trente mille (30000) tonnes par an<sup>29</sup>.

---

<sup>29</sup> *Enjeux région*, n°1, Janvier-Février 2004. "Programmation du développement : la région au cœur de la cible", publication du ministère de la coopération décentralisée et de la planification régionale, Dakar, Sénégal.

Malgré ces atouts, la collectivité est confrontée à d'énormes difficultés dont la déficience d'infrastructures et la vétusté des systèmes de production en résumant la situation présente. Ce qui contribue, entre autres, à la rupture de l'équilibre économique et naturel de cette région.

Pour faire face à ces contraintes au développement, les pouvoirs publics s'appuient sur les fonds de dotation de l'Etat et la coopération décentralisée pour initier des projets sur la gestion des ressources naturelles, le développement de l'agriculture, de la pêche, du tourisme, des services sociaux de base...

C'est dans ce contexte que des relations de coopération se sont nouées avec le POGV qui intervient sur 119 villages dans la région depuis 1994. La mission du POGV est de lutter contre la pauvreté dans les milieux ruraux. Pour ce faire, il appuie les populations à mieux s'organiser autour d'un CVD à partir duquel transite un fond d'appui aux initiatives villageoises dans différents domaines comme l'agriculture, le reboisement, l'alphabétisation, l'accès au crédit, aux services sociaux de base comme la santé et l'éducation...

Dans cette région, l'étude s'est effectuée dans les villages que nous allons présenter brièvement dans les lignes qui suivent.

### **1.8.1- Le village de Nghuess**

Situé à 15 Km de la communauté rurale de Niakhar, arrondissement du même nom, département de Fatick, le village de Nghuess est constitué de deux hameaux composés essentiellement de sérères. Les données recueillies auprès du chef de village font ressortir une population de 328 habitants. Cette population est répartie entre 22 carrés et 38 ménages.

### **1.8.2- Le village de Ndiémou**

Il se trouve dans la même localité que le village de Nghuess tout juste à 1 Km de ce dernier. Il est également constitué de deux hameaux. Sa population, estimée à 436 habitants, est répartie entre 28 concessions et 52 ménages. Le niveau d'équipement du village est relativement plus élevé que celui de Nghuess. On compte dans le village un magasin de stockage, un moulin à mil, une banque (en construction), un réseau d'adduction d'eau et une école primaire de deux classes.

### **1.9- DIFFICULTES RENCONTREES**

Dans l'ensemble, cette étude s'est effectuée dans de bonnes conditions. Toutefois, des difficultés n'ont pas manqué à surgir.

Un des principaux problèmes auxquels ce mémoire est confronté est le manque de données fiables et comparables au niveau des 119 villages sur le fonctionnement des CVD du POGV.

Le temps dont nous disposions était aussi relativement court pour un travail de cette envergure. Il a donc été décidé, pour remédier à ce problème, de réduire le champ d'étude et de passer sous silence beaucoup de questions qui pouvaient faire l'objet d'une analyse dans le cadre de ce travail.

**DEUXIEME PARTIE :**

**PORTEE HISTORIQUE DE LA FONCTION  
D'INTERMEDIAIRE ET MODE DE  
FONCTIONNEMENT DES COMITES VILLAGEOIS  
DE DEVELOPPEMENT (CVD)**

## **2.1. APPROCHE HISTORIQUE**

On ne peut aborder la fonction d'intermédiaire sans tenir compte de l'aire socio-historique de cet ordre. Ce repérage s'avère néanmoins indispensable pour concevoir notre objet d'étude dans sa cohérence.

En effet, les niveaux très variés de l'intermédiation prennent d'abord le chemin d'une relecture de la tradition sénégalaise pour fixer l'itinéraire du concept d'intermédiaire.

La période coloniale n'est pas pour autant dépourvue de traits spécifiques à travers ce recul historique.

### **2.1.1-L'intermédiation dans les systèmes traditionnels de parenté**

Lorsqu'on veut analyser les mécanismes de l'intermédiation au Sénégal, il est important de tenir compte de la façon dont diverses formes de relations sociales sont médiatisées.

L'intermédiation entre deux individus ou groupes d'individus est liée à l'histoire des populations africaines, marquée par l'esclavage et par l'existence de groupes sociaux et les différences de statut qui en découlent.

Les coutumes ancestrales relevant de la période pré-coloniale renferment des valeurs qui suggèrent une infériorité de certains groupes sociaux par rapport à d'autres. L'identité sociale de l'individu se reconnaît par l'appartenance de celui-ci à une lignée ou un clan qui détermine des rôles et des attentes chez l'individu.

Celle-ci commande donc des rôles sociaux différenciés qui sont reconnus par la société.

Le processus de médiateur va se constituer dans la foulée déprédatrice et conquérante de ces sociétés hiérarchisées et d'architecture aristocratique qui font porter la servitude sur les populations qui ne ressortent pas originellement de leur filiation (esclaves, captures...). L'extranéité que la société confère à certains groupes sociaux est à la base du rapport social qui en découle. On voit ainsi comment le phénomène d'intermédiation ne correspondait pas uniquement à des finalités d'enrichissement économique individuel, mais qu'elle a aussi des fonctions sociales qu'on ne peut ignorer.

Les échanges religieux, sociaux ou cérémoniels intervenant dans le cadre du mariage, du baptême, des funérailles ou lorsqu'un roi veut s'adresser à son peuple peuvent mettre à nu la particularité du rôle attribué à l'intermédiaire. Ces événements font instaurer un espace de communication qui constitue une sorte de champ autonome pour le « répond-bouche », pour reprendre l'expression d'Amadou Hampaté Bâ, placé au centre de la communication entre des échelons sociaux qui enferment chacun dans un champ singulier.

Durant ces manifestations, les échanges langagiers, de biens et de services sont le plus souvent médiatisés par les "griots". Leur intervention est surtout liée à leur compétence en matière de rhétorique. L'exemple du griot de Wangrin dans le roman documentaire d'Amadou Hampaté Bâ nous paraît édifiant dans la mesure où il se prête à une lecture sur l'art rhétorique des descendants de ce groupe social.

C'est pourquoi dans l'échange social, « *la coutume veut que le noble parle très peu et que son griot parle à sa place. Sauf dans des cas qui engagent une décision grave et irrévocable* »<sup>30</sup>.

De fait, l'intermédiation s'était révélée au-delà des relations de parenté et a pu être pérennisée pour les besoins du pouvoir colonial.

### **2.1.2- L'intermédiation dans le processus de l'Etat colonial**

L'histoire de la fonction d'intermédiaire ne peut être parcourue en dehors de l'établissement de l'Etat colonial.

La conquête et la colonisation du Sénégal par la France, durant la seconde moitié du XIXème siècle, ont contribué à perpétuer cette fonction d'intermédiaire et abouti à la mise en place d'une nouvelle forme d'interprète qui dépasse la dimension sociale qui lui était assignée auparavant.

Dès lors, l'application des politiques coloniales n'avait pas trouvé de difficultés du fait de la disponibilité et de la coopération de nombreux lettrés dans les villes<sup>31</sup>.

---

<sup>30</sup> *L'étrange destin de Wangrin*, op. cit. p. 41.

<sup>31</sup> Henri Brunschwig, *Noirs et blancs dans l'Afrique noire française*, Paris, Flammarion, 1983.

En effet, la suppression des emplois subalternes qui étaient confiés aux européens et la politique d'assimilation ont permis à certains indigènes d'assumer certains postes administratifs (secrétaires, dactylographes, commis de comptabilité...) qui vont leur permettre de cultiver la langue française et de servir ainsi d'interprètes à l'administration coloniale.

C'est dans ce sens que certains « *notables sénégalais vont servir comme interprètes auprès des tribunaux de justices indigènes puis des affaires politiques* »<sup>32</sup>.

La contribution des interprètes à ce niveau fut remarquable. Ce rôle est d'autant plus capital que l'administration coloniale allait s'enliser si elle ne trouvait pas des autochtones maîtrisant à la fois le français et une ou plusieurs des langues indigènes. C'est l'exemple de ces interprètes comme Racoutié et Wangrin que Amadou Hampaté Bâ essaie de décrire dans son roman documentaire, *l'Etrange destin de Wangrin*. La position stratégique de l'interprète dans la mise en scène de la nature particulière de transmission se construit dans la dépendance partagée entre le commandant d'une part et les chefs coutumiers de l'autre. Ces derniers « *étaient souvent réduits à croire ce que disait l'interprète, même si sa traduction n'était pas fidèle* »<sup>33</sup>. Cette dépendance est la source de la réputation de celui-ci qui déborde le cadre du village pour s'étendre sur toute une contrée.

C'est dans ce contexte favorisé également par le manque de personnel en brousse que les interprètes ont pu bâtir autour de leur personne un pouvoir social, économique et même politique. Le cas du personnage Wangrin analysé par Bâ est éclairant à ce sujet.

## **2.2- LE COMITE VILLAGEOIS DE DEVELOPPEMENT : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT**

L'approche participative du POGV contre la pauvreté en milieu rural a abouti au choix de 500 villages répartis entre 34 communautés rurales des régions de Fatick, Kaolack et Thiès sur une période de 7 ans.

Ce projet a pour objectif global de créer au sein des villages une dynamique durable de développement par le renforcement des capacités des populations à la mise en valeur durable des ressources de leur localité. La force de cette approche réside

---

<sup>32</sup> *Noirs et blancs dans l'Afrique noire française*, op. cit. p. 105.

dans le fait qu'elle responsabilise l'ensemble des acteurs qui interviennent au niveau local autour d'un CVD qui renforce leurs synergies et facilite la coordination et l'harmonisation, sur le terrain, des procédures et modes d'intervention. C'est dans ce cadre que les CVD ont été élaborés comme cellule de coordination, de concertation mais aussi et surtout pour servir d'interface entre les populations et les intervenants extérieurs.

Cependant, malgré toute la dynamique dont ils sont porteurs, les CVD de la première phase du POGV ont connu des démembrements qui peuvent contribuer à remettre en question l'approche participative de la constitution des CVD.

### **2.2.1- Composition des CVD**

Comme définie dans le référentiel didactique, la stratégie du POGV est fondée sur le principe de la participation des populations pour assurer la pérennité et l'efficacité des actions contenues dans le PDV (Plan de Développement Villageois).

Ainsi, la création des CVD a permis de coordonner la multiplicité des interventions, de susciter une synergie entre les différentes associations et de rapprocher davantage les organisations autonomes de base et le conseil rural.

Selon toujours ce référentiel didactique et à la suite des entretiens réalisés avec les animateurs de la zone de Fatick, le CVD est élu démocratiquement par une assemblée générale villageoise.

Sur convocation du chef de village, une réunion regroupant toutes les catégories de la population se tient pour instituer le CVD dont le bureau exécutif comprend un président, un vice-président et un secrétaire.

Ce bureau est assisté par un certain nombre de commissions (santé, éducation, environnement, élevage, agriculture...) dont leur existence dépend des réalités socio-économiques et écologiques des villages considérés.

Les villageois sont élus selon leur représentativité, leur compétence, leur expérience et leur dynamisme.

---

<sup>33</sup> *Ibid.* p. 106.

Les institutions comme le chef de village, les conseillers ruraux et les autorités religieuses comme l'imam ou le clergé résidant dans le village sont cooptées en qualité de personnes privilégiées et sont donc admis comme membres d'office dans le CVD.

L'approche genre est également prise en compte dans la constitution des CVD.

En effet, depuis le début des années 90, l'attention accordée à la lutte contre la pauvreté dans les programmes nationaux de développement s'est particulièrement intensifiée. Ce regain d'intérêt a cependant été confronté à de véritables problèmes. Parmi ceux-ci, on note des dispositions discriminatoires défavorables à la participation des femmes et jeunes au processus décisionnel des politiques de développement.

Ces dispositions remontent des coutumes ancestrales relevant de la période pré-coloniale. Celles-ci renferment des valeurs qui suggèrent une infériorité de la femme par rapport à l'homme.

Les anciennes organisations communautaires qui précèdent la période coloniale ont contribué à perpétuer cet ordre social concentrant le pouvoir décisionnel entre les mains des hommes et à figer des normes favorisant la marginalisation des femmes et des jeunes dans les programmes de développement communautaire<sup>34</sup>.

Le Sénégal, dans la mise en œuvre de sa politique générale de développement économique et social, aborde le combat contre la pauvreté sur des bases solides qui intègrent largement l'approche genre dans sa démarche.

C'est à ce titre que le POGV a fait de l'approche genre son cheval de bataille dans la poursuite du développement humain durable. Dans la démarche du projet, les femmes et les jeunes constituent les cibles privilégiées.

A cet effet, le CVD a consisté à créer au sein de la structure un cadre approprié où les femmes et les jeunes sont des acteurs à part entière.

---

<sup>34</sup> Adjmagbo- Johnson, B., "Inégalités de droits : coexistence des droits : coutume et droit moderne, pour ou contre l'égalité ?". Acte du colloque international, *Genre, population et développement en Afrique*, Session III : *Inégalités de droits, inégalités de citoyenneté*, Abidjan, 16-21 Juillet 2001.

Généralement, ils sont représentés dans le secrétariat exécutif où ils occupent les fonctions de vice-président, de secrétaire, d'animateur, de relais alphabétiseur...

Cependant, même si l'on s'accorde de plus en plus à reconnaître le rôle très important que jouent les femmes dans le développement, il reste que la participation de celles-ci est encore limitée par les pesanteurs sociales, économiques, politiques ; par l'importance de la charge de leur travail et par l'insuffisance des moyens mis en place pour permettre aux femmes de se libérer de ces entraves et de trouver le temps nécessaire à une entière implication.

### **2.2.2- Organisation fonctionnelle des CVD**

Le CVD est une structure qui regroupe l'ensemble des habitants ou ressortissants d'un village sans distinction de race, de sexe, d'appartenance religieuse, politique...

Est donc admis comme membre toute personne qui s'engage volontairement dans la mise en œuvre des activités de développement de son terroir<sup>35</sup>.

L'administration du CVD est assurée par un secrétariat exécutif élu par l'assemblée villageoise. Celle-ci désigne par consensus le bureau du CVD lors d'une réunion organisée sur la grande place du village.

A côté du secrétariat exécutif, on note également les relais villageois (le relais alphabétiseur, l'animatrice villageoise...) qui appuient le secrétaire exécutif dans la programmation des réunions, l'exécution des dispositions des statuts du CVD, l'application des décisions du secrétariat exécutif et de l'assemblée villageoise, les relations du CVD avec les intervenants extérieurs...

Les membres du secrétariat exécutif ne bénéficient d'aucune rémunération.

Les actions identifiées par le CVD comme étant éligibles dans le cadre d'un appui par le projet ne peuvent être exécutoires qu'après avoir été approuvées par le conseil rural.

---

<sup>35</sup> *Les Cahiers de l'Alternance*, op. cit.

### **2.2.3- Les dynamiques à l'œuvre dans le choix des représentants intermédiaires**

L'analyse, à partir de nos enquêtes de terrain, du contexte dans lequel les CVD sont créés nous permet de nuancer la dimension participative, sans pour autant la rejeter, de l'élaboration des CVD telle que décrite dans le référentiel didactique du POGV.

Les résultats de cette étude engagent à garder à l'esprit l'empreinte de certaines personnes privilégiées (chef de village, imam, clergé...) et des considérations d'ordre social et politique dans la désignation des membres du CVD.

Les décisions sont prises dans un contexte collectif. Seulement, le choix est avant tout une affaire individuelle où chacun cherche à résoudre un problème, selon ses préférences. Pour analyser les décisions prises, il faut repérer d'une part les participants, d'autre part les étapes du processus. Le déroulement des opérations de montage d'un bureau d'un CVD se présente comme suit :

- en premier lieu, il y a la proposition ;
- en deuxième lieu, on note la mise à l'épreuve de la proposition et l'approbation ;

Le pouvoir étant concentré par ceux qui décident et qui proposent les premiers, le choix résultera alors d'un ou des acteurs uniques.

En pratique, si on observe le mode d'institution du CVD, certes toutes les sensibilités de la population participent à l'élection du bureau, mais il convient de s'accorder qu'elles ne sont impliquées dans les assemblées générales que pour servir de décor surtout quand les personnes devant représenter le bureau sont lancées par le chef de village, le marabout, l'imam ou le clergé du village.

Durant cette assemblée générale, les chefs de village et les autorités religieuses ont leur mainmise sur le choix des représentants du CVD. Ces derniers ne sont pas élus par vote mais sont plutôt nommés par des personnes, le plus souvent influentes, qui proposent leur choix selon leur propre cadre de référence.

Ce qui fait que lorsque le chef de village (l'autorité villageoise qui assure la collecte de l'impôt), le marabout, l'imam, le catéchiste qui « *assurent une part de sécurité physique et morale à leurs fidèles* »<sup>36</sup> ou même des paysans aisés qui sont tous considérés comme étant des personnes dont on écoute leurs paroles, proposent des individus tout le monde est obligé d'adhérer à leur choix même si on est contre.

Alors qu'ils sont utilisés pour donner une "assise sociale" à la formation des CVD, il reste que la présence de ces autorités risque de servir plus de "stratégie de séduction" des populations que d'"assise sociale".

A titre d'exemple, nous avons utilisé le CVD du village de Nghuess afin de voir plus concrètement la manière dont les CVD, en général, sont mis en place.

D'après les propos recueillis auprès de l'actuel chef de village qui a succédé à son frère défunt, l'ancien président du CVD de Nghuess a été investi par l'ancien chef de village qui avait proposé à l'animateur de l'époque de nommer ce dernier comme président.

Après son investiture, l'ancien président qui ne résidait pas dans le même hameau que le chef de village collaborait tout seul avec le projet sans rendre compte à la population des engagements du projet qui avait installé deux puits situés dans son quartier. Cette situation a créé des frustrations au sein de la population de Nghuess qui exige, depuis la mort de l'ex chef de village, à ce qu'un nouveau bureau soit institué. C'est dans ce contexte de frustrations et de revendications qu'une assemblée générale s'est réunie pour élire un nouveau bureau.

Par ailleurs, la désignation du bureau n'a pas été neutre et repose sur des dynamiques sociales et politiques que peuvent nous révéler très efficacement les biographies réalisées dans ce sens.

Dans la mesure où la volonté générale est le fruit de la « *composition de forces divergentes dont la résultante nette donne la direction du mouvement que va prendre le corps social* »<sup>37</sup> la question qui se pose d'emblée est de savoir si l'on peut dès lors aboutir en toutes circonstances, à partir d'une telle base, à une décision collective ?

---

<sup>36</sup> Bangoura, D., "Etat et sécurité en Afrique", p. 234, in GEMDEV, *Les avatars de l'Etat en Afrique*, Paris, Karthala, 1997, pp. 221-236.

<sup>37</sup> Ferréol, G., *Lexique des sciences sociales*, Paris, Armand Colin, 2000, p. 11.

### **2.2.3.1- La fréquence des changements entre la première et la deuxième phase**

**Tableau 1 : Régularité des changements au sein des CVD**

Changement	Effectif	Pourcentage
Oui	59	67%
Non	29	33%
Total	88	100%

L'étude sur la régularité des changements entre la première et la deuxième phase soulève une difficulté importante.

En effet, mener des enquêtes sur les 119 villages de la région de Fatick encadrés par le POGV peut se révéler très coûteux en termes de ressources humaines et financières. La solution méthodologique était de réaliser, en plus des entretiens avec les animateurs qui interviennent dans ces villages, une recherche documentaire qui s'appuie sur les données de la situation initiale de référence des villages (SIRV) provenant d'une enquête menée juste avant le démarrage de la seconde phase du projet. Mais l'information dont disposait le POGV sur le fonctionnement des CVD était largement déficiente car les données de la SIRV n'ont pu couvrir que 88 villages alors que le nombre de villages encadrés font en tout 119 villages.

Il y a aussi le fait que les résultats de la SIRV étaient publiés longtemps après la collecte, réduisant ainsi les villages nouvellement encadrés par le POGV dans la deuxième phase.

Dès lors, si l'on s'en tient aux données disponibles ainsi qu'aux entretiens auprès des animateurs, on constate que la majorité des villages (67%) avait changé leur CVD alors que peu d'entre eux (33%) ont gardé les CVD de la première phase.

### **2.2.3.2- Les raisons liées aux changements des CVD**

**Tableau 2 : Typologie des changements**

Typologie des raisons du changement	Effectif	Pourcentage
Départ, exode, changement d'activité (contingence extérieure)	30	51%
Démobilisation due à l'arrêt des activités du projet	20	34%
Manque de temps, de dynamisme ou de disponibilité (conscience que le projet ne répond pas aux attentes)	7	12%
Remise en question du mode de désignation du premier bureau	2	3%
Total	59	100%

Les raisons de ces changements tiennent en un ensemble de facteurs dont les plus importants sont les départs (51%) qui sont plus fréquents dans la zone de Gossas. Ces départs ont pour direction la ville de Touba qui est devenue, à l'instar de Dakar, un principal pôle d'attraction, Dakar et Mbour pour les villages situés dans le département de Fatick. Des raisons politiques sont souvent évoquées pour expliquer ces départs. En effet, après la première phase du POGV (1994 -1998) qui coïncide avec le régime socialiste, il y a eu des élections locales en 2002 qui ont occasionné le départ de certains leaders paysans appelés à des fonctions de conseillers ruraux, de président de conseil rural ou d'autres activités économiquement plus rentables.

Le désengagement provisoire du projet durant la période de transition entre la première et la deuxième phase a entraîné une démobilisation au sein de certains CVD. Celle-ci s'est traduit par le départ de quelques membres (34%) qui ne croyaient plus à un retour du projet qui, comme beaucoup d'autres projets de développement, est considéré dans la conscience collective comme étant simplement de passage.

Le manque de dynamisme ou de disponibilité (12%) est également avancé pour expliquer les raisons de renouvellement des CVD. Les fonctions du CVD n'étant pas rémunérées, les membres n'hésiteront pas à consacrer une grande partie de leur temps à des activités plus productrices.

L'approche participative de l'élection du bureau est résiduelle (3%) et c'est là que se situe la source majeure de l'éclatement des CVD de la première phase des villages de Nghuess et de Ndiémou.

Les données de la SIRV sur les raisons de renouvellement des CVD qui font le plus souvent état que "le bureau enregistré dans le registre du POGV de la première phase est en grande partie monté sans l'avis de certains membres" semblent suffisamment éclairant du mode d'investissement des membres du CVD.

Les bureaux inchangés sont surtout ceux dont l'établissement du CVD a coïncidé avec la fin du projet (1997-1998) et qui sont pratiquement inexistantes parce qu'étant restés léthargiques pendant toute la durée de la phase de transition.

#### **2.4- EMERGENCE DES COURTIERES ET CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE**

Dans les marges de l'aide étatique ou internationale s'est développé un champ d'expérience autonome où apparaissent des acteurs sociaux qui interviennent plus directement dans les actions de développement<sup>38</sup>.

Les biographies personnelles que nous allons présenter dans les lignes suivantes nous révèlent des acteurs dont les stratégies et les itinéraires les convertissent de fait en courtiers au sens décrit par Blundo cité par Tidjani Alou in Bierschenk & Le Meur, (1996)<sup>39</sup> qui se caractérisent par leur implantation et leur position dans le milieu vers lequel ils drainent des projets de développement. Ces portraits nous dévoilent également que la plupart des membres du bureau du CVD sont choisis en fonction de leur qualité de courtier. Pour garder l'anonymat, nous avons choisi de nommer autrement les personnes interviewées.

**Moussa Cissé** est secrétaire du CVD de Nghuess. Il est né le 4 Avril 1954. Il a une épouse et deux enfants. Après ses études primaires à Diaoulé dans la communauté rurale de Diakhao couronnées par un certificat, il se rendra à Kaolack pour faire le métier de peintre. Il y passera 10 ans d'où il obtint un certificat de travail qui lui a été délivré par son patron. Il ouvrit son atelier puis exerça son métier pendant quelques années avant de se rendre à Conakry. M. Cissé a beaucoup voyagé : « J'ai fait 6 pays d'Afrique (Côte d'Ivoire, Nigeria, Algérie, Mali, Libye et Niger) avant de rentrer au Sénégal. Ma mère m'a marabouté pour que je ne sorte plus du pays ».

---

<sup>38</sup> "Etat et sécurité en Afrique", in GEMDEV, *Les avatars de l'Etat en Afrique*, op. cit.

<sup>39</sup> Tidjani Alou, M., "Les trajectoires d'une reconversion du militantisme associatif au courtage en développement : le cas de Timidria au Niger", in Bierschenk, T. & Le Meur, P.-Y., *Le développement négocié : courtiers, savoirs et technologies*, bulletin de l'APAD, n°12, 1996, pp. 39-65.

Il est le seul instruit dans le village. C'est lui qui tient le registre du projet et fait les procès verbaux. Il a participé à Thiès et à Kaolack à plusieurs séminaires de formation organisés par le POGV. Ce qui lui vaut beaucoup de nominations. En dehors des activités du CVD, il fait de la politique. Toute la zone le connaît même le président du Conseil Rural qui est venu personnellement à Nghuess lors d'un meeting qu'il avait organisé dans le village. Son espoir dans le projet c'est de voir sa situation changer pour que toutes les autorités puissent mieux le connaître.

**Ibrahima Ndong** a 43 ans et n'a jamais fait l'école. Il est devenu l'actuel président du CVD de Nghuess. Il a 2 femmes et 2 enfants. Le manque d'infrastructure dans le village l'a poussé à aller vers le projet pour lui exposer les problèmes du village. Celui-ci a accepté de les appuyer mais à condition que le village se réunisse d'abord. Il ne savait pas qu'on allait le choisir comme président de la structure lors de l'assemblée générale. Mais il avoue n'avoir pas été surpris du fait de son dynamisme et de son esprit d'initiative dont tout le village peut témoigner. Cette nomination, il la doit à sa popularité et à ses capacités à drainer des ressources potentielles dans le village à l'occasion de ses nombreuses sorties où il rencontre des projets qui interviennent dans d'autres villages : « l'année dernière, à l'occasion de mes sorties, j'ai rencontré le projet VISION MONDIALE dans un village environnant du nom de Biibane. Ce projet intervenait dans le domaine du maraîchage. Je me suis intéressé et il m'a expliqué les procédures à suivre pour en faire bénéficier à mon village. Tout ce que je vois à l'extérieur et que ça puisse rapporter le village, je fais tout pour l'amener chez moi ».

Il s'active également dans le domaine de la politique. Il était socialiste mais puisqu'on a changé de régime, il est devenu libéral. Dans son milieu, il faut avoir une responsabilité pour être reconnu. C'est pourquoi il adhère à tout ce qui se passe dans le village. Le CVD tout comme la politique lui ont permis de multiplier les connaissances dont l'accumulation, dit-il, peut se révéler très efficace dans le futur.

L'utilité de la quête de connaissances ressort des propos qu'il avance : « Si le projet programmait par exemple un séminaire de formation de deux jours à Kaolack, je trouverai facilement de l'abri auprès de mes connaissances que j'ai entretenues pendant que j'y étais conducteur de charrette ».

**Seynabou Sarr** est mariée et mère de huit enfants. Elle est née le 21 Août 1957 à Nghuess. Elle est entrée à l'école en 1964 à Fatick pour la quitter en 1972 avec un certificat d'étude en main. Elle tient à souligner que son abandon scolaire n'est pas lié à une médiocrité. Elle était plutôt fascinée par les filles villageoises qui revenaient de Dakar pendant les grands événements avec de belles choses. C'est pour cette raison qu'elle a délaissé les études pour aller chercher du travail à Dakar. Son séjour à Dakar sera raccourci pour rejoindre son domicile conjugal dans le village de Ndiémou. Peu de temps après son mariage, elle monta en 1990, avec l'appui du PRECOBA, un groupement constitué de 104 femmes. Ce groupement bénéficie aujourd'hui de 3 parcelles dans lesquelles elles font du reboisement, du maraîchage...

Avec le PRECOBA, elle a fait une formation assortie d'une attestation en alphabétisation qui lui a valu d'être embauchée comme relais alphabétiseur durant la phase première du POGV. Tout juste après l'arrêt du projet, elle a été engagée par d'autres projets comme le PADF qui intervenaient dans le

village. Son contrat avec le POGV a été renoué dans la deuxième phase avec une rémunération de 25000F CFA par mois alors qu'au début elle ne percevait que 15000F CFA par mois.

Dans le CVD de Ndiémou, elle assure les fonctions de vice-présidente, d'animatrice, de relais alphabétiseur et de responsable de la promotion féminine. Elle est également présidente de la banque dont la construction est presque en phase finale. A travers les lignes qui suivent, elle nous explique les raisons de ce cumul de fonctions :

« J'ai multiplié des postes à cause de mon dynamisme, de ma capacité à s'engager dans les objectifs de développement de mon terroir. Je n'hésiterai pas à me lever à des heures tardives dans la nuit pour les services de la structure et de mon village. C'est moi qui fais pratiquement tout. Même pour la tenue du registre, on me l'a confié parce que le secrétaire qui est chargé de faire n'écrit pas lisiblement. C'est grâce à moi que le PRECOBA a pu intervenir dans le village. C'est aussi grâce à mon combat personnel que les femmes ont intégré le secrétariat exécutif ».

Elle avoue connaître bien le président du conseil rural qui s'est personnellement déplacé lors de la pose de la première pierre de la banque.

**Alioune Thiam** n'a pas fait l'école mais se débrouille avec les cours d'alphabétisation qu'il reçoit. Il est né en 1954. Il a deux femmes et une autre qu'il a héritée de son frère défunt. Il est père de 13 enfants. En 1998, il a été nommé président du CVD de Ndiémou. Dans la même année, le village a bénéficié de l'appui d'un projet vietnamien grâce à ses connaissances et ses propres démarches. Cette idée lui était venue d'une information à la radio faisant état d'un projet de riziculture dans la région de Kolda et dont les techniques de culture pouvaient atteindre des récoltes de 4 à 5 tonnes par ha plus élevées que les leurs qui n'excédaient pas 300kg par ha.

Par l'intermédiaire de la femme de son frère, secrétaire à la FAO Sénégal, il a écrit une lettre à Jacques Diouf.

Quelques mois après, on lui envoyait des experts vietnamiens pour l'implantation d'un projet de riziculture dans le village de Ndiémou. Il a fait beaucoup de formations avec le POGV.

Il fait de la politique depuis 1977 comme l'illustre ses propos : « J'ai toujours milité dans le PDS même si je reconnais avoir fait un passage éphémère au RND auprès de Madior Diouf qui m'avait fait appel pour le soutenir. Je figurais même dans la liste de ce parti pour les élections législatives. Mais pendant ce temps, j'avais confié à mon frère ma place au sein du PDS de Ndiémou. Maintenant je suis revenu au PDS où je continue à militer jusqu'à nos jours ».

Au travers des bibliographies données plus haut, on voit comment les enjeux et les mécanismes que ces individus représentent sont le résultat de dynamiques sociales et politiques.

Leur position dans la structure est confortée par le fait que qu'ils ont drainé au moins une fois un projet vers leur village d'origine.

Ils entretiennent tous de vastes réseaux de communication pour maintenir leur profit en vie. Les fonctions du CVD n'étant pas rémunérées, mais apparaissent comme profitables en termes d'acquisition de ressources relationnelles dont l'utilité est vivement soulignée par Ibrahima Ndong.

En effet, « *La rémunération ou la commission du courtier dépasse le simple cadre monétaire. La réputation, l'honneur, les honneurs, le pouvoir constituent des variables psycho-sociologiques très importantes qui, elles-mêmes, déterminent des enjeux* »<sup>40</sup>.

Les uns et les autres ont beaucoup voyagé, ont été formés, ont compris et ont pris conscience que la gestion de leur terroir est leur affaire commune dans une perspective de développement. Le voyage a été l'occasion de suivre une formation, d'apprendre un métier ou d'être en contact avec d'autres personnes d'horizons différents. Cette "mobilité personnelle" apparaît comme un point de passage obligé où « *se situe le début du processus de formation de l'intermédiaire, en tant que personne capable d'exercer une médiation entre des mondes différents, entre le milieu local et la nébuleuse développementaliste* »<sup>41</sup>.

Un autre élément qui ressort de ces portraits est que la fonction de courtage n'est pas une activité exclusivement réservée aux hommes. Le portrait de Seynabou Sarr nous ouvre une fenêtre sur les compétences des femmes à exercer pleinement cette tâche. Ce processus d'émergence des femmes courtières est facilité par la composante communautaire du développement local qui intègre l'approche genre, fortement soutenue par les fonds d'aide publique, dans les politiques de développement.

La notoriété qu'ils incarnent tous explique leur ouverture dans l'activité politique. Ils disposent d'une vie publique qui leur permet de renforcer leur vie politique et inversement.

---

<sup>40</sup> Mariatou Koné, "De la gloire à la déchéance : histoire d'un "courtier local" en Côte d'Ivoire", p. 20, in Bierschenk, T. & Le Meur, P.-Y., *Le développement négocié : courtiers, savoirs et technologies*, bulletin de l'APAD, n°12, 1996, pp. 9-20.

<sup>41</sup> Giorgio Blundo, "Elus locaux et courtiers en développement au Sénégal. Trajectoires politiques, modes de légitimation et stratégies d'alliance", p. 82, in Bierschenk, T., Chauveau, J.-P., Olivier de Sardan, J.-P., *et al.*, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projet*, Paris, APAD-Karthala, pp. 71-100.

L'apparition de ces nouveaux acteurs émergents est particulièrement favorisée par un environnement économique de plus en plus sévère. En effet, les campagnes sénégalaises sont marquées par une saturation et une dégradation qui ont gagné en importance les terres cultivables.

Face à « *la dégradation généralisée des conditions de vie, l'exode rural, l'absence de formation, le chômage obligent quotidiennement des millions d'africains à imaginer des stratégies de survie* »<sup>42</sup>.

Ces stratégies sont diverses qui partent de l'intervention plus directe des acteurs sociaux qui cherchent à capter du profit dans le champ du développement, aux carrières politiques.

Cette conjoncture socio-économique a provoqué l'entrée sur la scène politique de nouveaux acteurs à la recherche de sécurité sociale et économique. En raison de la nature patrimoniale de l'Etat africain, la survie économique est conjointement liée à la survie politique. La finalité du courtage n'est pas seulement l'enrichissement, elle est aussi profondément politique d'autant plus que le contrôle du pouvoir politique reste la clef de l'accession aux ressources économiques.

Ces individus pourraient donc ressentir le besoin de recourir à la politique pour protéger des règles communautaires qui sont favorables à leur égard car relevant de l'ordre du consentement.

---

<sup>42</sup> "Etat et sécurité en Afrique", in GEMDEV, *Les avatars de l'Etat en Afrique*, op. cit. p. 229.

**TROISIEME PARTIE :**

**IMPACT DU COURTAGE EN DEVELOPPEMENT SUR LE  
PROCESSUS DE DECENTRALISATION**

### **3.1- L'ETAT DES RAPPORTS ENTRE LES CVD-COURTIERS ET LES AUTORITES LOCALES**

Les relations que les représentants intermédiaires, individus ou groupes sociaux, entretiennent avec les autorités locales sont masquées même si apparemment “tout marche bien” comme ils le prétendent. Suivant les biographies que nous avons effectuées, la relation des personnes à l'instance politique notamment est d'abord à but utilitaire et pour résoudre “les avatars” du quotidien : facilité du circuit administratif de certains papiers, obtention d'un terrain, d'un emploi...

Les autorités locales peuvent se sentir fortifiées par leur participation aux programmes d'actions des projets. En effet, les actions prioritaires contenues dans le document d'orientation des activités villageoises, l'organisation et l'exécution sont régies par un cadre de partenariat qui définit, de manière opérationnelle, les obligations des différents acteurs impliqués au mandat du projet. Autrement dit, le village considéré signe avec le projet un contrat de partenariat pour la mise en œuvre des actions identifiées comme étant éligibles dans le cadre d'un appui par le projet.

Ce contrat sera en outre approuvé par le conseil rural. L'absence de partenariat réel entre les autorités villageoises et les groupements villageois peuvent conduire à considérer ces premières comme un “tampon” et non comme un relais de l'action locale.

Toutefois, il est nécessaire de souligner que l'état des rapports entre le pouvoir public local, les pouvoirs coutumiers et les pouvoirs émergents comme les CVD ne s'établit pas seulement à ce niveau mais s'exprime aussi au travers de rivalités doctrinales où chaque acteur cherche à conquérir des positions d'intérêt et d'autorité à des fins strictement économique, sociale ou politique. Les rapports entre l'Etat et les organisations constituant la société civile témoignent de cette situation.

En effet, « *L'Etat s'est montré en général réticent à coopérer avec la société civile. Parfois, il la considère même comme une rivale, non seulement en termes de*

*pouvoir et d'influence, mais aussi parce qu'elle reçoit de l'aide internationale, autrefois exclusivement réservée à l'Etat »<sup>43</sup>.*

### **3.2- LE ROLE DES CVD-COURTIERS DANS LE PROJET DE DECENTRALISATION**

A partir du début des années 80, la plupart des pays d'Afrique subsaharienne notamment le Sénégal ont entrepris une restructuration du système de gestion sociopolitique et économique. Afin d'obtenir l'appui de la communauté internationale pour le financement des mesures de réformes, de nombreux pays sont contraints d'adopter les programmes d'ajustement structurel pour renverser des tendances économiques et politiques insoutenables à long terme.

Au cours des années 90, « *la décentralisation apparaît comme une solution pour les désengagements de l'Etat et la prise en charge du développement par les communautés de base* »<sup>44</sup>.

On se demande souvent à quels enjeux la décentralisation renvoie. On en trouve au moins deux : la démocratie locale et le développement local.

En cela, les CVD se présentent comme un soutien au processus de décentralisation en favorisant la participation des populations à la gestion de la vie publique locale et en véhiculant une logique "d'apprentissage démocratique" (le personnel élu gère des biens communs et est contraint de rendre des comptes) qui peut permettre aux membres d'épouser des habitudes démocratiques.

Ils constituent une approche qui permet d'aider les ruraux à analyser les causes et les conséquences de leurs difficultés, pour les amener ensuite à identifier eux-mêmes les actions nécessaires en vue de la résolution des problèmes.

Par ailleurs, l'apparition des dynamiques humaines locales nous conduisent à faire correspondre les CVD à un lieu d'émergence d'une société civile qui prend le rôle de l'Etat limité dans l'approche du développement, qu'elle remplace ou complète.

Intermédiaires entre différents acteurs institutionnels, nationaux, voire internationaux et locaux limitant ainsi les risques d'exclusion et favorisant à la fois l'insertion des

---

<sup>43</sup> Transparency International (ed.), *Combattre la corruption : enjeux et perspectives*, Paris, Karthala, 2002, p. 187.

<sup>44</sup> Charles Nach Mback, *Démocratisation et décentralisation. Genèse et dynamiques comparés des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala-PDM, 2003, p. 32.

populations dans la gestion du terroir, les CVD ont redonné aux populations rurales la capacité et le pouvoir d'initier les actions de développement les concernant, et d'instaurer à travers l'organisation représentative un nouveau rapport de concertation entre l'autorité étatique locale.

La définition du concept de "société civile" est problématique et a donné lieu à diverses conceptualisations.

Certaines s'inspirant de la définition héritée de la Grèce et de la Rome antiques mettent l'accent sur la participation aux affaires de la cité. Alors que d'autres prennent appui sur les notions de citoyenneté, d'indépendance, d'autonomie.

Sont considérés comme société civile, lit-on dans Combattre la corruption. Enjeux et Perspectives, « *les organisations, structures et réseaux qui, tout en opérant à l'écart des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, communiquent avec eux de multiples façons. Autrement dit, la société civile est composée des organisations et réseaux qui opèrent en dehors de l'Etat* »<sup>45</sup>.

En pratique, il est impossible qu'un acteur seul traite avec succès les programmes de décentralisation. En effet, la décentralisation implique l'intervention des principaux acteurs en présence sur l'espace local : les populations, les pouvoirs publics, les pouvoirs coutumiers, les organisations non gouvernementales...

L'implication combinée et la collaboration de tous ces acteurs constituent en effet le gage de succès des politiques de décentralisation. Mais la pierre d'achoppement de cette réussite qui repose sur l'identification des rôles spécifiques de chacun d'eux fait parfois défaut. Comme l'illustre bien le document de l'OCDE-PNUD, (1998) cité par Jacob, (1998) : « *le processus de décentralisation en cours se déroule dans le cadre d'un certain foisonnement institutionnel. En effet, beaucoup d'organisations civiles ont pour objet la production de biens publics et s'adressent pour cela à des fonds publics (notamment les fonds d'aide). Les futures entités décentralisées risquent de se trouver en compétition avec les organisations civiles dans ce domaine provoquant ainsi la confusion sur les rôles respectifs de chacun* »<sup>46</sup>.

---

<sup>45</sup> Transparency International (ed.), *Combattre la corruption : enjeux et perspectives*, op. cit. p. 186.

<sup>46</sup> Jacob, J.-P., "L'enlèvement des réformes de l'administration locale en milieu rural africain. La difficile négociation de la décision de décentraliser par les Etats et les intervenants externes", p. 126, in Bako-Arifari, N. & Laurent, J.-P., *Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au Sud du Sahara*, bulletin de l'APAD, n°15, 1998, pp. 119-137.

Faute de puissance politique, économique et de légitimité, la rupture entre l'Etat postcolonial et la société ne cesse de croître. Cette rupture vient être aggravée par l'émergence des formes d'autonomie et des exigences de légitimité nouvelles pour l'amélioration des conditions de vie en milieu rural notamment.

Avec la décentralisation, un combat de la validation des "légitimités" risque de se jouer dans l'arène locale remettant ainsi en cause la pertinence de l'autorité et de la légitimité des pouvoirs locaux. Dans ce contexte de logiques différentes où "les règles du jeu sont mal précisées", « *l'acteur élu et l'acteur légitime*<sup>47</sup> *s'opposent et une concurrence s'instaure dans les faits, pour la gestion des espaces locaux* »<sup>48</sup>.

Ce flou juridique pérennise les divergences et accentue les marges de manœuvre au détriment d'une gestion efficace et ordonnée des politiques de décentralisation.

Mais il importe à cet égard de souligner que le point de vue développé par Tall (1998) achoppe sur une question de savoir si on ne peut pas être élu et légitime en même temps.

---

<sup>47</sup> L'acteur légitime utilise sa popularité pour drainer des ressources vers son milieu d'appartenance.

<sup>48</sup> Tall, S. M., "La décentralisation et le destin des délégués de quartier à Dakar (Sénégal)", p. 115, in Bako-Arifari, N. & Laurent, J.-P., *Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au Sud du Sahara*, bulletin de l'APAD, n°15, 1998, pp.107-118.

## CONCLUSION

Au terme de cette réflexion sur les intermédiaires du développement tout semble indiquer un état de choses dans la formation des CVD.

Malgré l'approche participative dont on fait toujours état dans la constitution des CVD, il apparaît en réalité que les CVD sont construits dans un contexte marqué jusque là par l'impossibilité de manifester son désaccord notamment aux propositions des postes nominatifs.

Ces groupements imposés, décidés ou suggérés par une autorité villageoise ou religieuse ne peuvent pas trouver un consensus qui assurera leur stabilité dans le temps. La position particulière que cette autorité occupe dans le milieu lui accorde une certaine autonomie décisionnelle qui place le reste de la population sous une tutelle étroite et limite leur pouvoir de manoeuvre aux seules modalités de mise en œuvre des décisions prises unilatéralement.

Le choix des membres n'est pas neutre et porte généralement sur des personnes dont la vie publique, politique et la capacité d'attirer les projets de développement nous amènent à les qualifier de courtiers.

L'espace "métisse" des CVD se confirme par l'association à la réflexion et à la mise en œuvre des actions de certaines classes sociales comme les femmes et les jeunes, catégories importantes d'usagers qui disposaient de peu ou pas de pouvoir de décisions dans les sociétés traditionnelles.

L'impact des intermédiaires sur le processus de décentralisation comporte à la fois des aspects négatifs et des aspects positifs.

En effet, l'action des CVD participe à la promotion d'une citoyenneté active. Ils peuvent entreprendre, par exemple, des actions de sensibilisation favorisant une meilleure mise en œuvre des politiques décentralisatrices.

Les approches participatives et en particulier l'importance d'une implication active de la société civile, sont généralement perçues comme des facteurs essentiels de réussite des programmes des réformes.

Cependant, « *la multiplication des instances de décision et des lieux de production ou de captage des ressources, ainsi que l'absence de pôles d'arbitrage dont la légitimité soit reconnue publiquement, génèrent de l'incertitude* »<sup>49</sup>.

L'émergence des courtiers qui mettent en place des services de proximité (installation de puits, d'un magasin de stockage, d'un moulin à mil, d'un réseau d'adduction d'eau, de salles de classes...) par l'intermédiaire du comité aigüise les rivalités et les tensions.

Même si ces opérations émanent d'un intérêt général, il faut reconnaître qu'elles sont en réalité le résultat de démarches personnelles de quelques membres qui sont chargés d'assurer les fonctions d'intermédiation et à qui il revient le plus souvent de "parler" avec les projets. Ce qui, sans doute, risque de placer le courtier comme un « *concurrent naturel de l'acteur politique absent ou inconnu, le gestionnaire de fait des investissements de proximité* »<sup>50</sup>.

Ces différents acteurs aux marges de manœuvre différentes et aux intérêts divergents risquent d'influer de diverses manières sur l'interprétation et l'appropriation des politiques de décentralisation. La question qui nous hante et qui ne peut être par ailleurs passée sous silence est de savoir si l'effet du courtage sur la décentralisation est tel qu'on vient de le décrire, pourquoi la décentralisation a-t-elle favorisé l'émergence de ces courtiers?

Cependant, malgré cette tache d'ombre, il est évident que les CVD gardent encore aujourd'hui la possibilité de recentrer leur activité vers une meilleure mise en œuvre des programmes de décentralisation, en utilisant leur personnel, leurs infrastructures et leur implantation dans les villages de leur ressort.

---

<sup>49</sup> Giorgio Blundo, "Logiques de gestion et ubiquité réticulaire", p. 39, in Bako-Arifari, N. & Laurent, J.-P., *Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au Sud du Sahara*, bulletin de l'APAD, n°15, 1998, pp. 21-47.

<sup>50</sup> "La décentralisation et le destin des délégués de quartier à Dakar (Sénégal)", in *Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au Sud du Sahara*, op. cit. p. 115.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adjamagbo-Johnson, B. 2001. "Inégalités de droits : coexistence des droits : coutume et droit moderne, pour ou contre l'égalité ? Acte du colloque international *Genre, population et développement en Afrique*, Session III : *Inégalités de droit, inégalités de citoyenneté*, Abidjan, 16-21 Juillet.
- Bâ, A. H. 1992. *L'étrange destin de Wangrin*, Paris, 10/18.
- Bako-Arifari, N. & Laurent, J.-P. 1998. *Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au Sud du Sahara*. Bulletin de l'APAD, n°15.
- Bangoura, D. 1997. "Etat et sécurité en Afrique", in GEMDEV. *Les avatars de l'Etat en Afrique*, Paris, Karthala : 221-236.
- Bierschenk, T. & Le Meur, P.-Y. 1996. *Le développement négocié : courtiers, savoirs, technologies*. Bulletin de l'APAD, n°12.
- Bierschenk, T., Chauveau, J.-P. & Olivier de Sardan J.-P. 2000. *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Paris, APAD-Karthala.
- Blundo, G. 1998. "Logiques de gestion publique dans la décentralisation sénégalaise : participation factionnelle et ubiquité réticulaire", in Bako-Arifari, N. & Laurent J.-P. *Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au Sud du Sahara*. Bulletin de l'APAD, n°15 : 21-47.
- Blundo, G. 2000. "Elus locaux et courtiers en développement au Sénégal. Trajectoires politiques, modes de légitimation et stratégies d'alliance", in Bierschenk, T., Chauveau, J.-P. & Olivier de Sardan J.-P. *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Paris, APAD-Karthala : 71-100.
- Blundo, G. 2003. "Négocier l'Etat au quotidien : agents d'affaires, courtiers et rabatteurs dans les interstices de l'administration sénégalaise", in Lebeau Y. et al., *Etats et acteurs émergents en Afrique*, Paris, Karthala-IFRA : 153-173.
- Brunschwig, H. 1983. *Noirs et blancs dans l'Afrique noire française*, Paris, Flammarion.
- Ferréol, G. 2000. *Lexique des sciences sociales*, Paris, Armand Colin.

GEMDEV. 1997. *Les avatars de l'Etat en Afrique*, Paris, Karthala.

Guibert, J. & Jumel, G. 1997. *Méthodologie des pratiques de terrain en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin.

Jacob, J.-P. 1998. "L'enlisement des réformes de l'administration locale en milieu rural africain. La difficile négociation de la décision de décentraliser par les Etats et les intervenants externes", in Bako-Arifari, N. & Laurent J.-P. *Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au Sud du Sahara. Bulletin de l'APAD*, n°15 :119-137.

Koné, M., 1996. "De la gloire à la déchéance : histoire d'un "courtier local" en Côte d'Ivoire", in Bierschenk, T. & Le Meur, P.-Y. 1996. *Le développement négocié : courtiers, savoirs, technologies*. Bulletin de l'APAD, n°12 : 9-20.

Le Roy, E. 1997. "Gouvernance et décentralisation ou le dilemme de la légitimité dans la réforme de l'Etat africain de la fin du XXème siècle", in GEMDEV. *Les avatars de l'Etat en Afrique*, Paris, Karthala : 153-160.

Nach Mback, C. 2003. *Démocratisation et décentralisation. Genèse et dynamiques comparés des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala-PDM.

Olive Leclerc, M. 1997. "Espaces « métissés » et légitimité de l'Etat : l'expérience malienne, in GEMDEV. *Les avatars de l'Etat en Afrique*, Paris, Karthala : 177-192.

Olive Leclerc, M. 2003. Les nouvelles collectivités territoriales entre aide internationale et pouvoirs locaux. Légitimité instrumentale ou légitimité politique ? In Lebeau, Y. et al., 2003. *Etats et acteurs émergents en Afrique*, Paris, Karthala-IFRA : 295-315.

Olivier de Sardan, J.-P. 1995. *Anthropologie et Développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, APAD-Karthala.

Quivy, R. 1995. *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod.

Tall, S. M. 1998. "La décentralisation et le destin des délégués de quartier à Dakar (Sénégal)", in Bako-Arifari, N. & Laurent J.-P. *Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au Sud du Sahara. Bulletin de l'APAD*, n°15 : 107-118.

Tidjani Alou, M. 1996. "Les trajectoires d'une reconversion du militantisme associatif au courtage en développement : le cas de Timidria au Niger", in Bierschenk, T. & Le Meur, P.-Y. *Le développement négocié : courtiers, savoirs, technologies. Bulletin de l'APAD*, n°12 : 39-65.

Transparency International (ed.). 2002. *Combattre la corruption : enjeux et perspectives*, Paris, Karthala.

### **Revue consultée**

*Ejeux région*, n°1, Janvier-Février 2004. "Programmation du développement. La région cœur de la cible", publication du ministère de la Coopération décentralisée et de la Planification régionale, Dakar, Sénégal.

*Les cahiers de l'alternance*, n°5, Avril 2002. "Elections locales : questions et réponses, Dakar, FRA-CESTI.

# **ANNEXES**

## QUESTIONNAIRE A SOUMETTRE AUX ANIMATEURS DU POGV

Entretien n°.....Date :.....

Prénom et nom.....Heure.....

Lieu.....

### LA FREQUENCE DES CHANGEMENTS ENTRE LA PREMIERE ET LA DEUXIEME PHASE

Lors de nos enquêtes précédentes, nous avons appris que le POGV a connu une période de latence avant d'entamer la deuxième phase de son financement.

A présent, nous voudrions savoir si ce sont les CVD de la première phase qui ont été reconduits dans la deuxième phase ou bien de nouveaux bureaux ?

Pouvez vous nous indiquer, dans votre zone d'intervention, le nombre de villages dans les CVD ont changé ou restent inchangé entre la première et la deuxième phase ?

Pouvez vous nous évoquer les raisons qui ont contribué au changement des bureaux ? (Laisser la liberté à l'enquêté de répondre dans ses propres termes de référence. Si difficulté de classement se pose, lui présenter la catégorisation ci-dessous).

### TYPLOGIE DES RAISONS DU CHANGEMENT

Remise en question du mode de désignation du premier bureau (conflit).	<ul style="list-style-type: none"><li>- Comment le premier bureau a-t-il été institué ?</li><li>- Quels villageois ont été choisis et sur quels critères (parents du chef, compétence ou dynamisme...) reposent leur éligibilité ?</li><li>- Ce choix est-il représentatif (voir si les femmes et les cadets y étaient présents) de toutes les composantes de</li></ul>
--	---

	<p>la population de manière à ce que le bureau soit stabilisé par un consensus ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Voir si l'investiture des membres est suscitée par le chef de village ou d'autres personnes influentes (marabouts, commerçants, le groupe fondateur...) ?</li> </ul>
<p>Démobilisation due à l'intéressement dans le projet (avantage matériel).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se faire indiquer les activités du CVD dans le calendrier local ?</li> <li>- A quoi consistent ces activités ?</li> <li>- Les membres reçoivent-ils une rémunération en contre partie ? Salaire ? Intrants ? Matériels agricoles ?</li> <li>- Le projet a-t-il suspendu ses activités durant la phase de latence ?</li> <li>- Les animateurs continuaient-ils à sillonner les villages même durant cette période intermédiaire ?</li> </ul>
<p>Manque de temps, de dynamisme ou de disponibilité (conscience que le projet ne répond pas aux attentes).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se faire expliquer "le manque de temps" (s'il est évoqué) dans la représentation des gens ?</li> </ul>
<p>Départ, exode, changement d'activité (contingence extérieure).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Voir sur quels motifs les membres du bureau sont partis ?</li> <li>- En dehors des activités du projet, les membres du bureau ont-ils d'autres activités ?</li> <li>- Dans quelles activités passent-ils plus de temps ?</li> </ul>

## **LE RAPPORT AUX AUTORITES LOCALES**

Les pouvoirs locaux sont-ils impliqués dans la coopération qui vous lie aux villages ?

Si oui, de quelle façon ?

Rendez vous compte à ceux-ci de toutes les décisions prises lors des réunions ou assemblées villageoises ?

La plupart des activités entreprises dans les villages sont-elles effectuées par le conseil rural ou relèvent-elles uniquement du projet ?

Le CR est-il saisi au moment de leurs réalisations ?

# **RESUME**

Avec la coopération décentralisée et dans une situation unanimement partagée par les bailleurs de fonds sont apparues de nombreuses formes d'organisations communautaires comme les « Comité Villageois de Développement » (CVD), liés à tel ou tel projet.

Au cours de ces dernières années, la problématique de la représentativité des structures intermédiaires a été placée au cœur de nombreux débats sociologiques.

Cette présente étude, pour sa part, s'inscrit dans cette réflexion en replaçant le courtier dans la problématique de la décentralisation : le problème de la répartition des autorités et de leur légitimité entre les élus et les chefs coutumiers.

# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b> -----	<b>1</b>
<b>PREMIERE PARTIE : CADRE GENERAL ET METHODOLOGIQUE</b> -----	<b>5</b>
1.1- PROBLEMATIQUE-----	6
1.2- OBJECTIFS -----	11
1.3- HYPOTHESES -----	12
1.4- REVUE DE LA LITTERATURE -----	13
1.5- MODELE THEORIQUE ET DEFINITION DES CONCEPTS-----	14
1.6- ECHANTILLONNAGE -----	17
1.7- METHODES ET TECHNIQUES -----	18
1.8- PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE-----	19
1.8.1- <i>Le village de Nghuess</i> -----	20
1.8.2- <i>Le village de Ndiémou</i> -----	20
1.9- DIFFICULTES RENCONTREES -----	21
<b>DEUXIEME PARTIE : PORTEE HISTORIQUE DE LA FONCTION D'INTERMEDIAIRE ET MODE DE FONCTIONNEMENT DES COMITES VILLAGEOIS DE DEVELOPPEMENT (CVD)</b> -----	<b>22</b>
2.1. APPROCHE HISTORIQUE -----	23
2.1.1- <i>L'intermédiation dans les systèmes traditionnels de parenté</i> -----	23
2.1.2- <i>L'intermédiation dans le processus de l'Etat colonial</i> -----	24
2.2- LE COMITE VILLAGEOIS DE DEVELOPPEMENT : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT ---	25
2.2.1- <i>Composition des CVD</i> -----	26
2.2.2- <i>Organisation fonctionnelle des CVD</i> -----	28
2.2.3- <i>Les dynamiques à l'œuvre dans le choix des représentants intermédiaires</i> -----	29
2.2.3.1- <i>La fréquence des changements entre la première et la deuxième phase</i> -----	31
2.2.3.2- <i>Les raisons liées aux changements des CVD</i> -----	32
2.4- EMERGENCE DES COURTIERES ET CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE-----	33

<b>TROISIEME PARTIE : IMPACT DU COURTAGE EN DEVELOPPEMENT SUR LE PROCESSUS DE DECENTRALISATION-----</b>	<b>38</b>
3.1- L'ETAT DES RAPPORTS ENTRE LES CVD-COURTIERS ET LES AUTORITES LOCALES -----	39
3.2- LE ROLE DES CVD-COURTIERS DANS LE PROJET DE DECENTRALISATION-----	40
<b>CONCLUSION -----</b>	<b>43</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES -----</b>	<b>45</b>
<b>ANNEXES</b>	